Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026104DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq mai deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29 avril 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame RAULT Mathilde (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **27**
. absent(s) et non représenté(s) : **2**

OBJET : ESPACE JEUNES
Tarifs des camps organisés lors des vacances d'été 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026104DE-DE

Délibération N°2026/104 du Conseil Municipal du 5 mai 2026
Publiée le 6 mai 2026

ESPACE JEUNES
Tarifs des camps organisés lors des vacances d'été 2026

Dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes programmées cet été, il est nécessaire de fixer les tarifs des camps qui seront encadrés par 2 ou 3 animateurs pour 14 jeunes.

Les tarifs et les modalités de règlement suivants sont proposés :

- **Camp 11/13 ans** : **camping de la Base de Plein Air « Fred CHOUVIER » à Brûlon (*72*)**

Dates : 27 au 31 juillet 2026
Durée : 5 jours/4 nuits
Activités : randonnée canine, canoë et baignade.

- 14 enfants de 11 à 13 ans encadrés par 3 animateurs.
- Hébergement sous tente au camping.
- Des demi-journées et des veillées préparées et animées par les 3 animateurs.

Proposition de 6 tarifs différents selon les Quotients Familiaux (QF) :

Tranche de QF	Tarif proposé	Acompte 30 %
QF 1 (de 0 à 460,99 €)	131 €	39 €
QF 2 (de 461 € à 530,99 €)	150 €	45 €
QF 3 (de 531 € à 599,99 €)	168 €	50 €
QF 4 (de 600 € à 1 044,99 €)	187 €	56 €
QF 5 (de 1 045 € à 1 499,99 €)	206 €	62 €
QF 6 (> 1 500 €)	224 €	67 €

- **Camp 14/17 ans** : **camping municipal Le Pâtis à La Roche Bernard (56)**

Dates : 17 au 24 août 2026
Durée : 8 jours/7 nuits
Activités : 3 séances de catamaran + 1 séance kayak de mer à Pénestin (56)

- 14 enfants de 14 à 17 ans encadrés par 3 animateurs.
- Hébergement sous tente au camping.
- Des demi-journées et des veillées préparées et animées par les 3 animateurs.

…/…

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026104DE-DE

Proposition de 6 tarifs différents selon les Quotients Familiaux (QF) :

Tranche de QF	Tarif proposé	Acompte 30 %
QF 1 (de 0 à 460,99 €)	195 €	58 €
QF 2 (de 461 € à 530,99 €)	223 €	67 €
QF 3 (de 531 € à 599,99 €)	251 €	75 €
QF 4 (de 600 € à 1 044,99 €)	278 €	84 €
QF 5 (de 1 045 € à 1 499,99 €)	306 €	92 €
QF 6 (> 1 500 €)	334 €	100 €

Modalités de règlement : il est demandé aux familles :
. Un acompte de 30 % de la somme totale du camp qui sera encaissé au maximum 15 jours avant le départ ;
. Le solde devra être payé avant le départ en un ou plusieurs versements.

Les chèques ANCV (*version papier*) sont acceptés par la Trésorerie.

Cet acompte ne sera restitué que sous certaines conditions (*annulation du camp par l'organisateur, en cas de force majeure sur justificatif de la famille*).

Suite à la présentation du sujet en commission 5 du *27 avril 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER les tarifs proposés pour les camps de l'Espace Jeunes de l'été 2026 ;

2°) DE VALIDER les modalités de règlement.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0